



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE
Vol 1**

N° Spécial

14 février 2022

A

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DAP du 14 février 2022
Vol 1

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Page
	09.02.2022	Arrêtés portant délégation de signature.	3 à 21

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Jessy BISTOQUET, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Jessy BISTOQUET, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



PHS
d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Eddy LORQUIN, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Eddy LORQUIN, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Georges POPO, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Georges POPO, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Miguel LAMORANDIERE, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Miguel LAMORANDIERE, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Grégory DELEPAUT, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Grégory DELEPAUT, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Julien RIFFI, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Julien RIFFI, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madjid KHELIFI, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Madjid KHELIFI, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à David CASTANET, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : David CASTANET, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Clodwig LABEJOF, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Clodwig LABEJOF, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

M

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Laurent PODEUR, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Laurent PODEUR, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

Adg

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Kevin QUILLE, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Kevin QUILLE, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS
d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Joël RINCLA, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Joël RINCLA, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



CPHS

d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Rachid EL-HADDAD, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Rachid EL-HADDAD, premier surveillant au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assisté en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles il a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

15

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Lyvia FLORIE, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Lyvia FLORIE, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Emmanuelle ANSEL, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Emmanuelle ANSEL, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
CPHS
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Thérèse MARTINEAU, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Thérèse MARTINEAU, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

18

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Méлина BOGOTA, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Méлина BOGOTA, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Stéphanie HERELLE, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Stéphanie HERELLE, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

20

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS
Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine

A Nanterre, le 9 février 2022

Arrêté portant délégation de signature

- Vu l'article R. 57-7-97 du code de procédure pénale ;
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 25 juillet 2017, nommant Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, en qualité de chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine.

La cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine,

Arrêté

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Stéphanie CAMON-DEROND, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine à l'effet de signer toutes décisions et documents se rapportant aux attributions relatives à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues et définies à l'article R57-7-97 du code de procédure pénale.

Article 2 : Stéphanie CAMON-DEROND, première surveillante au Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, assiste en tant que besoin le chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, dans les attributions pour lesquelles elle a reçu délégation de signature à l'article 1^{er} de l'arrêté du chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine lui donnant délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège et affiché au sein de l'établissement pénitentiaire.

Fait à Nanterre, le 9 février 2022



d'établissement
92000 NANTERRE
Téléphone : 01.47.29.75.75
Télécopie : 01.47.29.75.1

133, AV DE LA COMMUNE DE PARIS

Le Chef

Anne DROUCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL



PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>